

Bureau du 13 septembre 2004

Décision n° B-2004-2444

commune (s) : Dardilly

objet : **Quartier de la Beffe-Montcourant - Travaux de construction d'un collecteur et raccordement des usagers - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1856 en date du 17 novembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction d'un collecteur et raccordement des usagers.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 23 juillet 2004, a classé les offres et choisit celle de l'entreprise EBM pour un montant de 469 631,70 € HT, soit 561 679,51 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 et n° 2004-1821, respectivement en date des 3 mars 2003 et 29 mars 2004 ;

Vu sa décision n° B-2003-1856 en date du 17 novembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 23 juillet 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les travaux de construction d'un collecteur et raccordement des usagers quartier de la Beffe-Montcourant à Dardilly et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise EBM pour un montant de 561 679,51 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée 0910, quartier de la Beffe-Montcourant à Dardilly pour la somme de 700 000 € HT en dépenses, par délibération n° 2004-1821 en date du 29 mars 2004.

3° - Le montant à payer, au titre de cette opération, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2004 - compte 238 510 pour un montant de 500 000 € HT - opération n° 0910.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,